

Journal de la Section des Directeurs

N° 2- Septembre 2003

SNUI - 80/82 Rue de Montreuil 75011 Paris - Tél: 01-44-64-64-44 - Fax: 01-43-48 96 16 - E-mail: snui@snui.fr - http://www.snui.fr

Edito

Bon départ

Lancer une publication constitue toujours une aventure surtout lorsque l'on s'appelle section des directeurs du SNUI.

Notre premier numéro de juillet a rencontré un vif intérêt et nous remercions tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont souhaité en être les destinataires habituels.

Quelques-uns, mais ils sont rares, ont pris ombrage de la démarche entreprise par le SNUI et sous prétexte de « SPAM » avéré, ont tiré la sonnette d'alarme.

Après un échange de vues franc avec la centrale, la situation s'est clarifiée et pour lever difficultés et ambiguïtés un site dédié à la section des directeurs sera prochainement inauguré.

Les choses bougent et c'est tant mieux.

Bruno Parent

C'est donc la solution interne qui a prévalu. Après deux mois d'incertitude, Bruno Parent a été nommé Directeur général des Impôts.

Les difficultés rencontrées par le Premier ministre n'étant pas totalement réglées, on en conviendra, l'hypothèse Gilles Grapinet, fraîchement promu conseiller à Matignon, a été rapidement écartée.

Dès lors, il était de notoriété publique que le tandem Marie-Christine Lepetit - Bruno Parent tenait la corde en cas de promotion interne sans d'ailleurs qu'aucune rivalité apparente n'existe entre eux.

Pourquoi devant tant d'évidences avoir attendu si longtemps pour qu'une décision soit prise ?

Existait-il un candidat mystère à l'engagement politique plus marqué et qui aurait finalement renoncé?

La DGI fait-elle peur ?

N'est-elle plus attractive pour l'inspection des finances ? Ces questions restent à ce stade sans réponse.

Par contre un fait est acquis, c'est la solution de continuité qui a prévalu avec la nomination de Bruno Parent et ne dit-on pas que le changement choisi de l'intérieur est préférable à celui imposé par l'extérieur?

Dans son message de « directeur entrant », Bruno Parent insiste sur la continuité du cap stratégique et le contenu du contrat fraîchement conclu.

Certes, mais le chemin est loin d'être précisément tracé et l'expérience prouve que les aléas politiques, économiques et sociaux interfèrent bien souvent pour bouleverser les visées les mieux établies.

A vous, Monsieur Parent, d'écrire une page de l'histoire de la DGI. Et puisque la feuille est presque blanche, qu'il soit permis à la section des directeurs du SNUI de formuler le souhait que le dialogue social figure en rang utile de vos priorités car on ne saurait se satisfaire de son état actuel de déliquescence.

Actualité LOLF

Où en sommes nous de la définition des programmes?

En juin dernier, le Ministre a dévoilé ses positions sur le sujet : « un programme regrouperait les directions qui assurent à la fois la gestion des recettes et des dépenses de l'Etat » (déclaration CTPM du 24 juin 2003). Sous réserve de validation et d'éclaircissements terminologiques (le terme budgétaire qui intègre la FDL nous semble plus approprié que celui d'Etat plus restrictif). Chacun pourra constater que le caractère interdirectionnel du programme est très marqué.

Qui sera pilote du programme?

L'esprit de la LOLF impose la désignation d'un responsable des objectifs et des moyens du programme.

Certaines solutions ont été avancées : présidence tournante DGI-CP ou présidence conjointe. Le caractère diplomatique de ces solutions n'échappera à personne, pas même au Ministre. C'est précisément la raison pour laquelle elles risquent de faire long feu.

Et on ne peut écarter l'hypothèse qu'à la faveur du remplacement du Directeur général des Impôts et probablement prochainement de celui de la Comptabilité publique ne s'impose un nouveau chargé de programme qui viendrait chapeauter les nouveaux directeurs généraux.

Dans ce cas de figure dont on concède le caractère spéculatif, on verrait bien l'inspection des finances pointer son nez. En tout cas c'est un sujet qui se travaille....

Bonne lecture



Avec une bonne quinzaine de contributions courtes, synthétiques et techniquement abordables, la revue Française de Finances publiques dresse un large tour d'horizon des problématiques de la LOLF.

On regrettera quand même l'absence de regard critique sur la LOLF et sa propension à être instrumentalisée par les adversaires du service public et du rôle de l'Etat.

Actualité Gestion

Le mouvement des CH-RD est lancé.

- N'hésitez pas à nous contacter lors de la rédaction de votre demande.
- □ Transmettez-nous le double de votre demande pour un suivi personnalisé et une information complète sur le mouvement.

Bonne nouvelle

Le SNUI avait au printemps dernier diffusé un tract dans les CH et écrit au Directeur général pour insister sur l'importance de l'option CD-Rom pour la dématérialisation des actes.

Cette option pilotée par le SDNC et expérimentée à Pithiviers s'est avérée concluante et sera généralisée à partir de 2004. Outre l'aspect technique séduisant, cette option offre un plan de charges de plusieurs années pour les CSI. Une proposition du SNUI, validée par la DG, ça vaut bien un coup de clairon!